



GUIDE COLLECTIVITÉS LOCALES

**Collecte et recyclage
des piles et petites batteries usagées**

jerecyclamespiles.com

www.corepile.fr

PRÉSENTATION DE COREPILE	3
Qui est Corepile ?	4
Respect de l'environnement	5
Les enjeux de la filière	5
La réglementation	6
LA COLLECTE DE COREPILE	8
Caractéristiques du contrat	9
Piles et petites batteries portables reprises par Corepile	11
Déchets non acceptés dans le fût Corepile	11
La filière Corepile	12
Partenaires de collecte	13
Les opérateurs de la filière Corepile	14
La valorisation	15
LA COMMUNICATION DE COREPILE	16
Les outils proposés	17
LES SERVICES DE COREPILE	24
Remontées d'informations	25
Un compte internet pour retrouver toutes les informations et services	25
Procédure de demandes de collecte de piles sur le "compte Corepile"	26
Procédure d'accès à l'historique des collectes de piles et petites batteries	27
CONTACTS	28

PRÉSENTATION DE



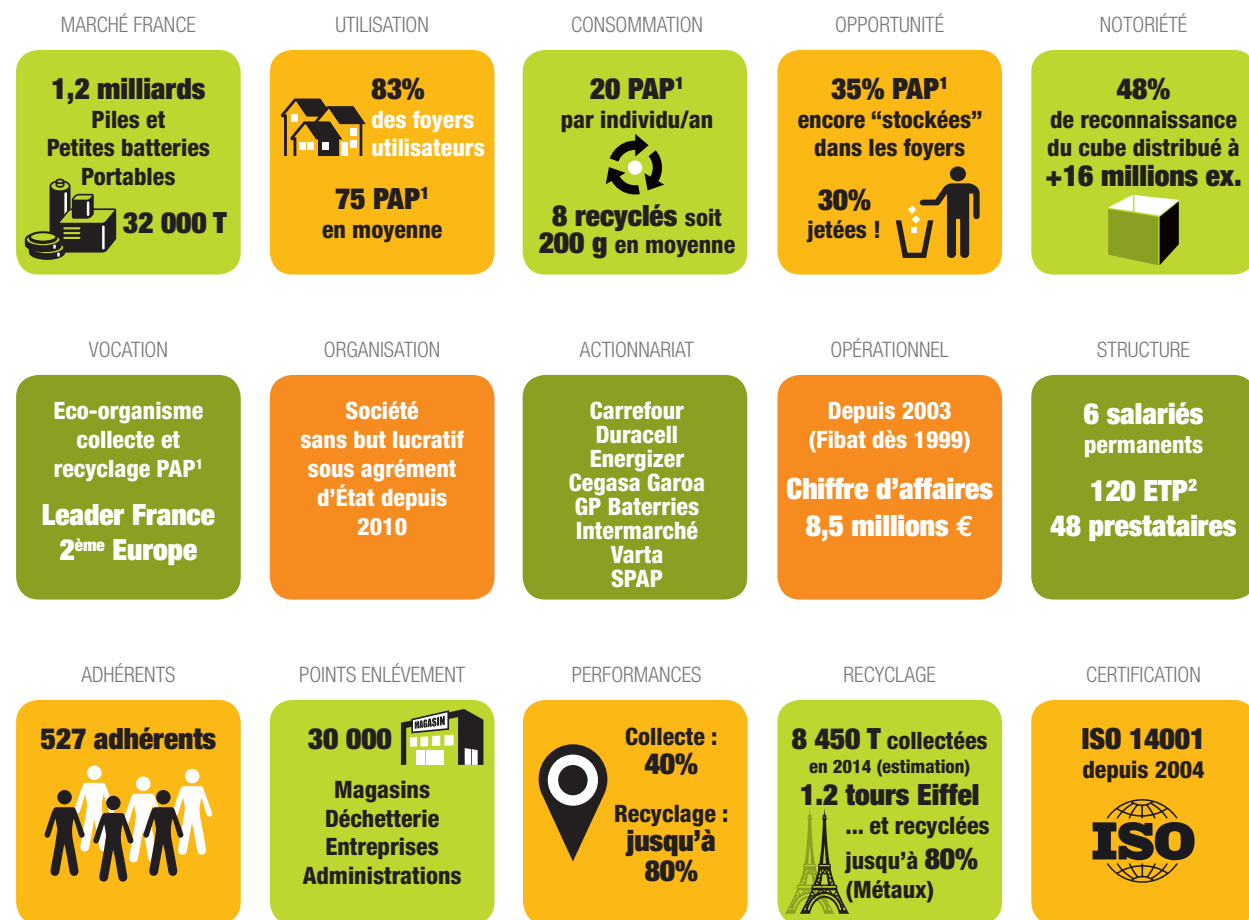


QUI EST COREPILE ?

Agréé par le ministère de l'écologie, Corepile est l'éco-organisme leader pour la collecte et le recyclage des piles et petites batteries usagées en France.

Créé en juillet 2003 par les principaux fabricants (Duracell, Energizer, Varta) et distributeurs (Carrefour), il assure une mission d'intérêt général de façon mutualisée, dans le respect de son cahier des charges.

Spécialisé dans la collecte et la communication auprès des collectivités locales, Corepile fournit tous les outils et les services nécessaires dans le but de proposer aux habitants et professionnels une information et une collecte des piles et petites batteries usagées dans les meilleures conditions avec une traçabilité reconnue. L'ensemble des services et outils de Corepile sont gratuits.



Données 2014
1) Piles et petites batteries portables
2) Équivalent temps plein

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Certifié ISO 14001 depuis 2004, Corepile s'engage à toujours améliorer les impacts de sa filière sur l'environnement :



- Optimisation des transports grâce notamment à l'augmentation du poids moyen par collecte
- Veille de la réglementation
- Traçabilité rigoureuse du point de collecte jusqu'au traitement
- Audit de chaque prestataire
- Politique d'achats "verts" pour les outils diffusés et pour la partie administrative
- Processus d'amélioration continue

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE

➔ Objectif : taux de collecte de **45%** à partir de **2016** (directive européenne)

Sur **100 piles*** utilisées



* Estimation Corepile

LA RÉGLEMENTATION

LES TEXTES EN VIGUEUR



OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS

Les textes relatifs aux piles et petites batteries sont codifiés dans le code de l'environnement de l'article R543-124 à l'article R543-134.

Il est précisé que les collectivités locales sont tenues de :

Article R543-128-2

■ *Les distributeurs, les communes, leurs groupements ou les syndicats mixtes compétents ou d'autres détenteurs, [...], qui procèdent à la collecte séparée des déchets de piles et de petites batteries portables les entreposent dans des conditions permettant d'assurer leur enlèvement et leur traitement et de prévenir les risques pour l'environnement et la santé humaine liés à cet entreposage.*

AMÉNAGEMENT DE LA DÉCHETTERIE

Selon l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique no 2710-1, les piles et petites batteries ne sont pas tenues d'être placées dans un local d'entreposage spécifique aux déchets dangereux (annexe 1 - 2.2).

Elles doivent néanmoins être posées sur un sol étanche (annexe 1 – 2.6).

ADR

La réglementation du transport précise que seules les piles et petites batteries au lithium sont soumises au transport de matières dangereuses. Une exemption existe néanmoins pour cette catégorie lorsqu'elles sont usagées et en mélange avec d'autres catégories de piles ou petites batteries. Elles peuvent alors être transportées selon les prescriptions de la Disposition Spéciale 636.

Par ailleurs, cette réglementation impose que le fût soit certifié UN et qu'il soit muni d'une sache. Corepile met à votre disposition des fûts et saches conformes, à chaque enlèvement.

CODE DÉCHET ET BSD

Selon le Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les piles et petites batteries en mélange sont identifiés sous le code : 20 01 33*

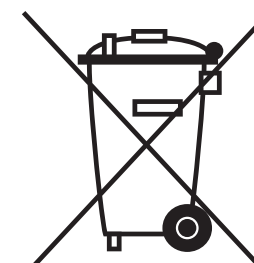
Le Bordereau de Suivi de Déchets Dangereux (BSD) est remis par le chauffeur au gardien lors de l'enlèvement. Sa signature par le gardien en case 9 est obligatoire. Une version signée par le site de destination est mis en ligne sur le Compte Corepile.

MESSAGES À COMMUNIQUER AU CITOYEN

Les actions d'information et de communication, en application de l'article R. 543-128-3 du code de l'environnement, sont développées en concertation avec les différents acteurs de la filière.

Les messages à rappeler sont :

- L'importance de ne pas se débarrasser des piles et accumulateurs usagés avec les ordures ménagères non triées ou de les abandonner sur la voie publique.
- La signification du symbole de la poubelle barrée :
Une filière de collecte séparée assure le recyclage. Ne pas mettre à la poubelle
Pb : Contient du plomb
Cd : Contient du cadmium
Hg : Contient du mercure



LA COLLECTE DE



CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

➔ **GRATUITÉ** des enlèvements et du traitement

➔ **GRATUITÉ** des outils mis à disposition par Corepile

LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

■ Corepile met à disposition un ou plusieurs fûts par déchetterie. Les fûts sont à poser sur palette.



Fûts métalliques de 200L, dimensions H 80cm x D 60cm, certifiés UN équipés de sacs plastiques conformes à la réglementation ADR (transport de matières dangereuses par route).

■ Les usagers peuvent déposer les piles et petites batteries en mélange dans les fûts.

NB : Les déchetteries reprenant beaucoup de **piles pour clôtures électriques** doivent les ranger directement sur une palette (non fournie).



■ Dès que le ou les fût(s) sont pleins, une demande de collecte doit être faite sur le compte internet Corepile de la collectivité. Corepile fait alors passer son prestataire de collecte dans un délai maximum de 15 jours ouvrés pour enlever le(s) fût(s) et/ou palette(s) plein(e)s et déposer des fûts vides. Le chauffeur laisse aussi un exemplaire du bordereau de suivi de déchets (BSD).

■ En cas de difficultés de la déchetterie à se procurer des palettes, Corepile peut demander au collecteur de remettre également des palettes.

LA SIGNALÉTIQUE POUR LES DÉCHETTERIES

■ Abri-fûts : Obtention sous condition (renseignement auprès de Corepile).

■ Coiffe-fûts : Obtention sous condition (renseignement auprès de Corepile).

■ Affiche : À commander à Corepile ou à imprimer vous-même pour ajouter votre logo.



photo non contractuelle



photo non contractuelle



photo non contractuelle

COLLECTE SUR D'AUTRES LIEUX (MAIRIE, ÉCOLES, ADMINISTRATIONS ETC...)

Corepile peut vous fournir les conteneurs adaptés (voir page 17 - communication) à placer en mairie, établissements scolaires, bâtiments municipaux etc.

Deux solutions pour collecter ces piles :

- ➔ Pour les sites de petite capacité (<90kg), les piles et petites batteries usagées devront être retournées en déchetterie par les agents de la collectivité ou toute personne volontaire.
- ➔ Pour les sites importants pouvant regrouper au minimum 90Kg de piles et petites batteries usagées, Corepile peut fournir des bacs de stockage et collecter directement.

PILES ET PETITES BATTERIES PORTABLES REPRISES PAR COREPILE

■ Exemples les plus courants de piles et petites batteries repris par Corepile



Toutes les piles et petites batteries sont reprises par Corepile : Alcalines, salines, lithium, bouton, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion, Li-Po et plomb gel.

DÉCHETS NON ACCEPTÉS DANS LE FÛT COREPILE



Batteries au plomb et à l'acide
(batterie de voiture ou de moto)



Piles et batteries industrielles



Cartouches
ou douilles de fusil



Sacs plastiques



Chargeur pour piles rechargeables ou chargeur de
batterie (à mettre avec les appareils électriques)



Condensateurs



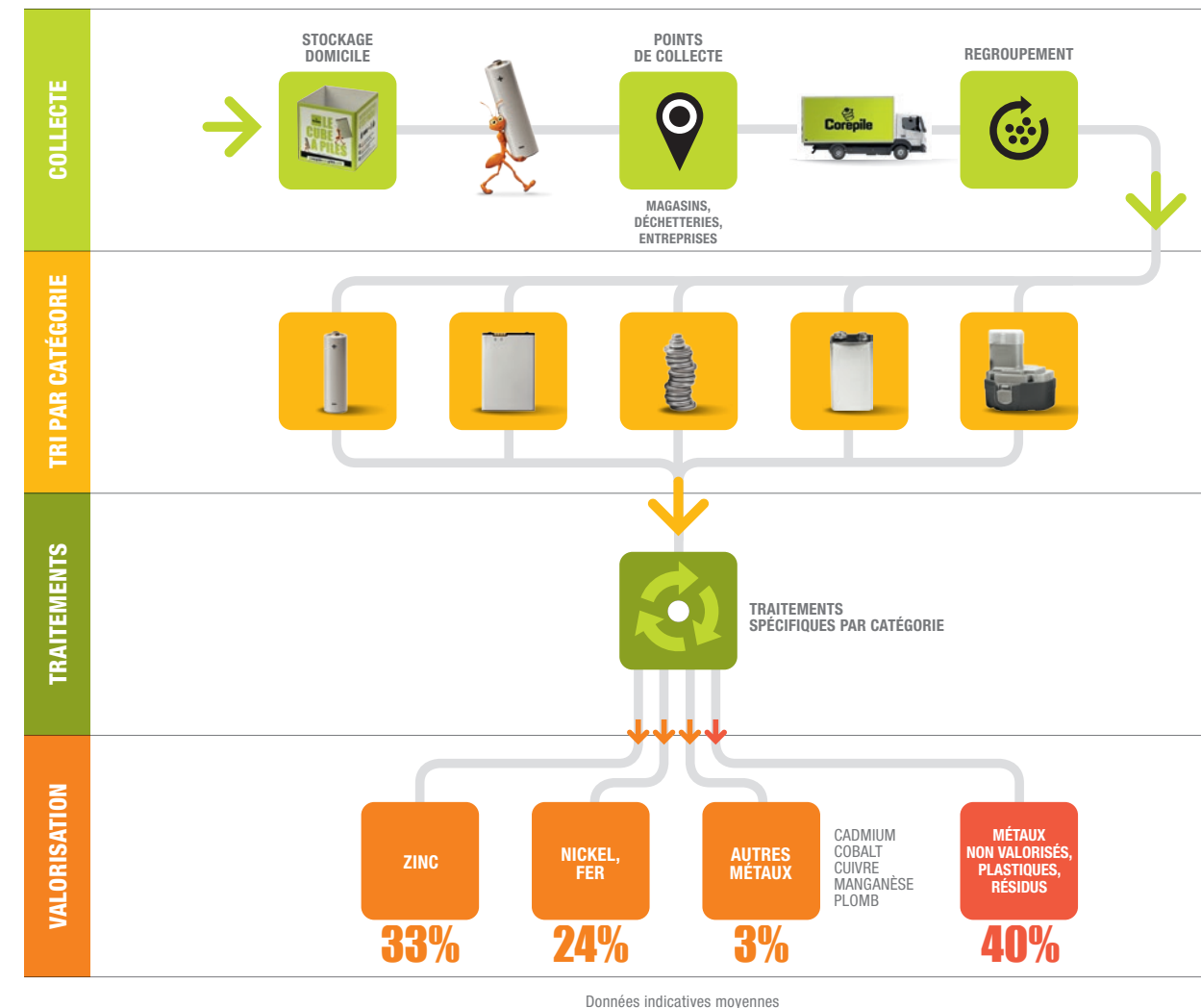
Seringues ou pacemaker



Onduleur
(nous prenons uniquement la batterie)

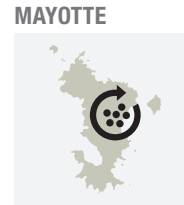
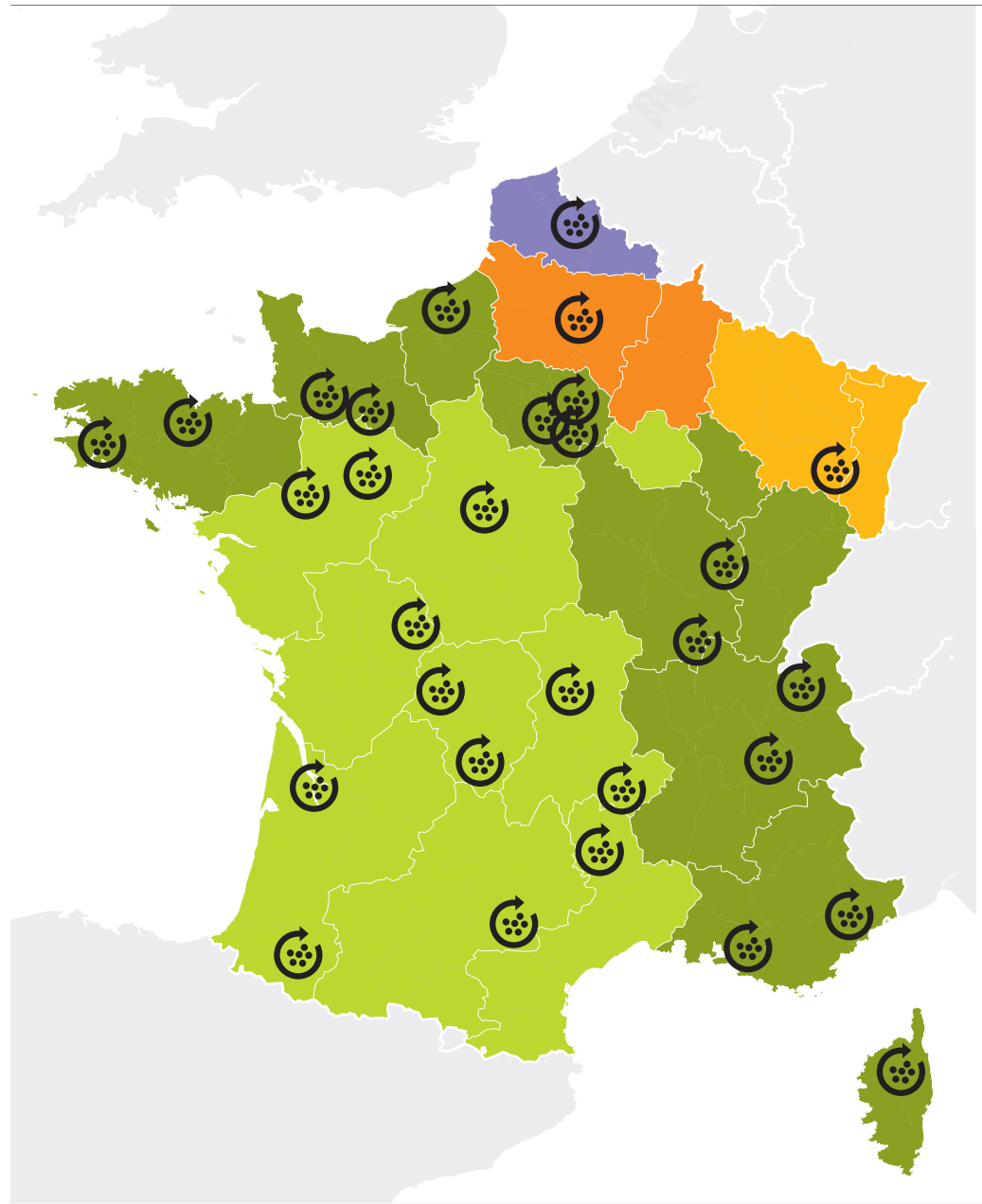
➔ En cas de doute, n'hésitez pas à envoyer des photos à Corepile.

LA FILIÈRE COREPILE



➔ La traçabilité complète des piles reprise sur votre territoire est disponible en libre consultation sur notre site internet ou directement depuis votre compte Corepile en ligne. Vous pouvez notamment y télécharger les arrêtés préfectoraux et autre documents obligatoires de Corepile et de ses prestataires.

PARTENAIRES DE COLLECTE



STAR MAYOTTE



STAR RÉUNION



SARP CARAIBES

- Centres de regroupement
- PAPREC D3E
- PRAXY
- CHIMIREC
- ETS. GRANDIÉRIER
- LUMIVER OPTIM

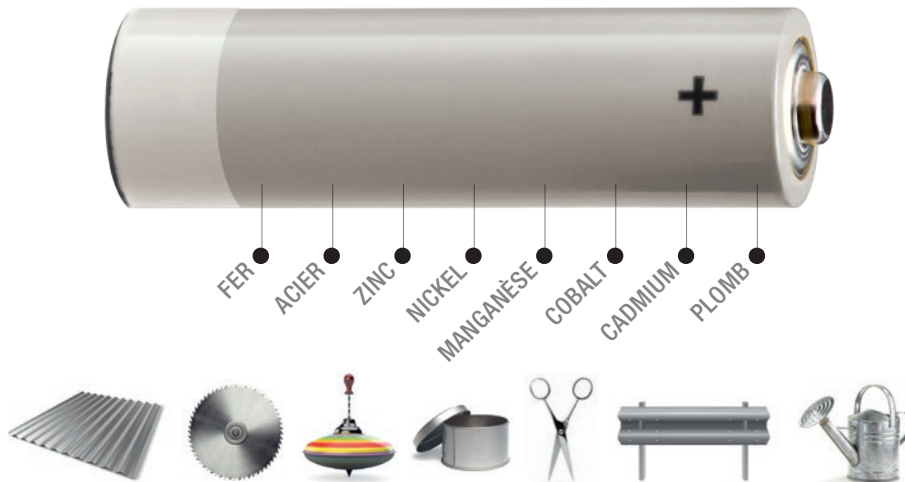
LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE COREPILE



- CENTRES DE TRI
- CENTRES DE RECYCLAGE

LA VALORISATION

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux objets :



- **Zinc** : gouttières, toitures, pièces galvanisées
- **Acier/Fer** : toutes pièces en métaux ferreux (châssis de voiture, bornes de stationnements, couverts etc...)
- **Nickel** : objets en inox, nouvelles batteries
- **Cadmium** : nouvelles batteries, panneaux photovoltaïques
- **Cobalt** : nouvelles batteries
- **Plomb** : plomb de chasse, de pêche, de lest, radiographies, nouvelles batteries

**RECYCLER
SES PILES
C'EST FACILE
ET C'EST UTILE**

LA COMMUNICATION DE



LES OUTILS PROPOSÉS

LES CONTENEURS DE PRÉ-COLLECTE

LE CUBE À PILES



À la fois véritable outil de communication et petit conteneur pour stocker chez soi avant de rapporter en déchetterie ou magasin. Il contient la consommation annuelle d'un foyer moyen soit environ 40 piles (1kg).



10 cm

48% des français le connaissent

PLUS DE 16 MILLIONS distribués par les collectivités, les magasins et les entreprises

➔ Idéal pour chez-soi ou sur un bureau au travail. Il peut être distribué en grande quantité pendant les opérations de sensibilisation.

LES GROS CUBES

Contenant jusqu'à 5kg de piles et petites batteries soit 175 unités, le gros cube est en carton recyclé.



15 cm

➔ À poser sur un comptoir ou un bureau.

LES BAGS

En plastique, contenant jusqu'à 5kg de piles et petites batteries. Dimensions : 12 x 12 x 24 cm



➔ Solide et dont l'accès est sécurisé par un couvercle, il est adapté aux crèches, petites entreprises et mairies.

LES BORNES JET'PIL

Contenance 25 kg
Socle en métal et partie haute transparente.
Dimensions : 130 x 40 x 25

➔ Pour les entrées de mairies, entreprises, bâtiments administratifs, écoles, collèges, lycées, universités etc...



LES OUTILS DE COMMUNICATION

LE DISPOSITIF DE 3 AFFICHES

Imprimé sur papier recyclé - Dimensions A3



➔ Idéal pour informer du devenir des piles et petites batteries, les affiches peuvent être utilisées seules ou en complément de la mise en place d'un conteneur de collecte.

LE DÉPLIANT

Imprimé sur papier recyclé - Dimensions 10 x 20 cm



➔ Destiné au grand public, il reprend les points importants de la filière.

➔ La version électronique de ces documents peut être fournie aux collectivités afin d'y apposer leurs logos.

LES OUTILS POUR LES ENFANTS

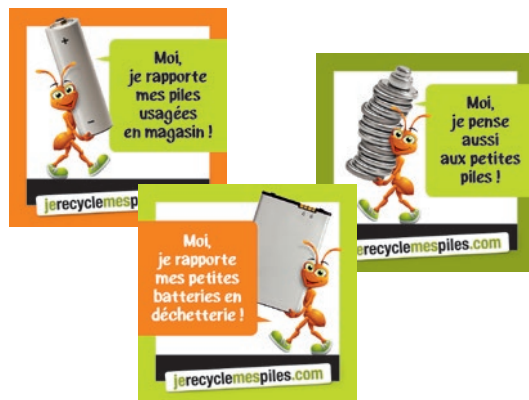
LES ATELIERS À télécharger.



- ➔ Les ateliers sont destinés aux enfants du cycle 3 (CM1-CM2). En libre téléchargement sur le site corepile.fr, ils ont été conçus par des enseignants et proposent des conseils pédagogiques en lien avec l'atelier. Plus de 3000 enseignants les utilisent !
- ➔ Pour les collégiens, nous proposons un partenariat avec le site education-developpement-durable.fr.

LES AUTOCOLLANTS

Livrés par planche de 20 - Dimensions 5 cm



- ➔ À distribuer en classe ou en centre aéré.

LES BALLONS

En latex - Dimensions 30 cm



- ➔ Toujours appréciés par les enfants, les ballons corepile sont de grande taille et résistants.

LE KUBAPIL'

Mini cube à piles imprimé sur papier recyclé, il peut contenir jusqu'à 20 piles soit 500g. de piles et petites batteries - Dimension 7 cm

- ➔ Idéal pour une classe ou en centre aéré pour illustrer une sensibilisation sur le thème des déchets, le kubapil' est à monter par les enfants. Ils peuvent y apposer leur prénom pour le personnaliser.



LES SUPPORTS WEB

DEUX SITES INTERNET

➔ www.corepile.fr
portail pour les professionnels.



➔ www.jerecyclemespiles.com
l'essentiel pour le grand public.



- ➔ La géolocalisation des points de collecte de piles et petites batteries usagées est accessible sur les deux sites Internet de Corepile. N'hésitez pas à mettre un lien vers cette page sur votre site internet pour permettre à vos concitoyens d'identifier les points de collecte les plus proches.
- ➔ Tous les outils ci-dessous sont accessibles sur : www.corepile.fr/espace-pro/collectivites-locales/ ou depuis votre Compte Corepile.

LES ARTICLES

Du contenu pour vos articles.



- ➔ Pour informer vos concitoyens, le magazine communal ou inter-communal est très important. Corepile vous fournit le texte et les visuels. Il est aussi possible d'insérer un cube à pile pour renforcer les messages. Un petit cadeau très apprécié.

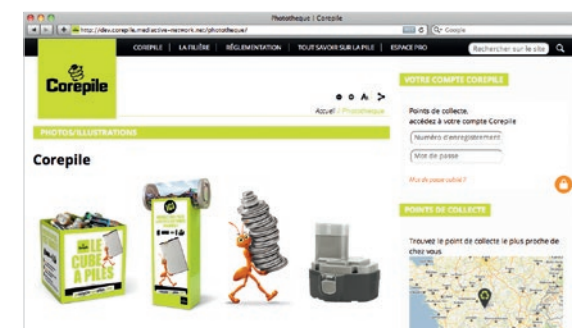
LES BANNIÈRES WEB

Pour vos sites internet en version animée ou fixe.



LA PHOTOTHÈQUE

Plus de 80 illustrations ou photos libres de droit.



- ➔ Pour illustrer vos sites internet ou vos publications, Corepile met à votre disposition des photos de piles et petites batteries, les étapes de traitement ou encore les matières recyclées.

EXEMPLES D'OPÉRATIONS MENÉES EN PARTENARIAT AVEC COREPILE

ANIMATION LORS D'ÉVÈNEMENTS



- Tremblay en France
 - 1 pile rapportée
 - = 1 fleur offerte pour la fête des enfants



- Communauté de communes de Saulieu
 - Stand lors de la semaine de la réduction des déchets

INSERTION DU CUBE À PILES

ZOOM... SPÉCIAL PILES

Dans le Lot, une pile sur deux finit à la poubelle

La filière de collecte et de traitement des piles et accumulateurs usagés des particuliers est opérationnelle en France depuis 2001. Deux éco-organismes agréés sont chargés de mutualiser l'effort de collecte sur l'ensemble du territoire national : Corepile et Syvadec.

Une boîte pour stocker les piles et en récupérer plus !

Qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel, Corepile propose une solution innovante : une boîte à piles à offrir dans tous les foyers du département dans le but d'améliorer leur collecte. Car proposer la boîte à piles aide à collecter les piles usagées. Bien que meilleure que celle consistant à jeter les piles dans la poubelle, celle-ci n'est pas optimale. Le résultat est plus satisfaisant, compte tenu des moyens de collecte dont chacun dispose aujourd'hui.

Chiffres clés pour le Lot sur une année

- 37 tonnes de piles et accus collectés, dont :
 - 14 tonnes collectées dans les 29 déchetteries.
 - 23 tonnes par les 139 points de collecte (communes).
- Le Lot a jeter l'équivalent de 8 piles AA au mauvais endroit (18 gisements) sur 100 (18 gisements) sur 100.
- 34 tonnes de piles non valorisées (environ 1,5 million de piles AA) dont 2 tonnes de déchets toxiques.

Questions fréquentes

L'essentiel sur les piles en 5 questions

1. Pourquoi faut-il collecter les piles séparément ?

2 raisons essentielles justifient la sélectivité de récupération des piles : limiter l'impact négatif sur l'environnement d'une part et recycler les matériaux qui entrent dans leur composition.

En les collectant séparément, on préserve des ressources naturelles rares (fer, zinc, manganèse, nickel...) et on évite d'introduire dans la nature, par l'intermédiaire des ordures ménagères, des éléments toxiques (mercure, plomb, cadmium...)

2. Les piles sont-elles dangereuses ?

Des progrès ont été accomplis à ce niveau pour une grande partie des piles usagées aujourd'hui. Néanmoins, des substances très nocives se retrouvent encore dans leur composition, notamment dans les piles bouton et les accus rechargeables.

3. Est-il vraiment intéressant de recycler les piles ?

Le recyclage représente un véritable gain de matériaux à forte valeur ajoutée. Chaque année, près de 25 000 tonnes de piles et accumulateurs sont utilisées en France. Cela représente 4 500 tonnes de zinc et 5 500 tonnes de manganèse à récupérer.

Les produits issus du recyclage sont réinjectés dans beaucoup d'industries. Ils permettent ainsi de fabriquer des pièces de voitures avec le zinc et de coques de navires ou encore des oléoducs avec le manganèse.

4. Où peut-on déposer les piles usagées ?

Un lieu très complet de points de collecte est disponible sur tout le territoire :

- Dans toutes les déchetteries, où des bacs sont dédiés à ces produits
- Dans tous les commerces, où vendent des piles (grandes et moyennes surfaces, bricolage, jouets, petits magasins...) ou des bornes sont prévues pour leur dépôt.

Prenez chez soi un récipient de stockage temporaire facile le plus des piles, avant le dépôt sur les points de collecte.

5. Peut-on déposer tous les types de piles ?

La collecte sépare comme tous les types de piles. Il faut pointer systématiquement entre autres de séparer les piles de voitures avec le zinc et de les déposer dans des boîtes séparées, soit au jour du dépôt, soit en assurant le fonctionnement, lorsque ces derniers arrivent en fin de vie.

www.syvadec-lot.fr

- Syded du lot
 - 90 500 exemplaires diffusés

OPÉRATIONS DANS LES ÉCOLES

"Carton plein" pour la visite du centre de tri !

Le 25 septembre dernier vous êtes plus de 600 à venir visiter le centre de Tri des matériaux à recycler. Les visiteurs emballés par la visite, ont assisté à la réalisation des balles de matériaux...

Pas de "pile ou face" pour le Téléthon !

Vous avez des vieilles piles usagées stockées chez vous ? Vous êtes "pile-poil" dans le bon du Téléthon 2010 (lire la suite page 4 et 5)

- Smictom du chinonais
 - 1500 exemplaires diffusés auprès des scolaires pour le Téléthon

Fin du concours de collecte des piles usagées

Les gagnants sont...

Durant 5 mois, l'ensemble des écoles élémentaires du Blanc-Mesnil, de Denain, de Throubay-en-France et de Villersire ont participé à un concours de collecte de piles usagées.

Le SEAPFA remercie l'ensemble des élèves, de leurs parents ainsi que les enseignants qui se sont mobilisés et ont obtenu des résultats tout à fait remarquables.

En effet, ce sont 7 tonnes de piles usagées qui ont été récupérées !

Les gagnants :

- 1er : école Victor Hugo de Throubay-en-France avec 800 kg de piles, soit 100 kg par classe.
- 2e : école Victor Hugo de Denain avec 664 kg de piles, soit 66 kg par classe.
- 3e : école Paul Langevin de Villersire avec 1 023 kg, soit 73 kg par classe.

Ces gagnants se verront offrir pour les premiers, un spectacle, organisé par la compagnie Théâtre Express et intitulé "Le show du tri", une boîte à goûter pour les seconds et des cadeaux en plastiques réalisables pour les troisièmes.

Un grand bravo à tous.

Ne les laissez plus à la poubelle !

Finissez tous les points de collecte de piles usagées sur www.frepas.com/

- Concours de collecte dans les écoles du Seapfa

OPÉRATION MULTI-CANAU

Si vous ne savez pas quoi faire de vos piles usagées, NOUS LES RECYCLONS !

Déposez dès maintenant vos piles usagées dans les points de vente ou dans votre mairie

Pour connaître les points de collecte les plus proches de chez vous, connectez-vous sur www.boitespiles.fr

Tenu par Dumano.

Sensibiliser

Les enfants de 6 ans apprennent à la collecte et au recyclage des piles usagées.

UNE PILE, OUSI-ÇO QUE C'EST, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les piles sont des objets qui nous aident à vivre. Elles nous permettent de faire fonctionner de nombreux appareils électroniques. Mais elles contiennent des produits chimiques qui peuvent être dangereux pour l'environnement et la santé si elles ne sont pas collectées et recyclées correctement.

Il est important de les collecter séparément de nos déchets ménagers et de les déposer dans des points de collecte dédiés à cet effet.

Le recyclage des piles permet de récupérer des métaux précieux et de réduire l'impact environnemental de leur production.

- Opération pour l'ouverture de nouveaux points de collecte sur le territoire de Syvadec :
 - Distribution de cubes
 - Affichage
 - Campagne radio
 - Dépliants
 - Sensibilisation dans les écoles

MODALITÉS ET SOUTIEN DES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION

- Toutes les opérations de sensibilisation organisées par les collectivités peuvent être relayées sur le site internet **www.jerecyclemespiles.com**.
- Sur demande, Corepile étudiera toute opportunité de soutien financier pour des opérations de sensibilisation en fonction des caractéristiques de l'opération (taille, territoire couvert, durée, outils distribués).
- **Corepile étant l'éco-organisme leader présent dans la grande distribution (Auchan, Carrefour, Casino, Intermarché, Leclerc, Monoprix, Système U...), ses outils, ses messages clés et sa charte graphique sont les mêmes que ceux utilisés par la grande distribution et par les collectivités afin que les messages soient clairs et cohérents pour les citoyens, quelque soit le lieu d'apport du déchet.**
- Tous les outils à télécharger sont disponibles immédiatement sur internet. Les outils à commander sont livrés dans un délai de 10 jours.

LES SERVICES DE



REMONTÉES D'INFORMATIONS

Les **poids des collectes effectuées sont affichés rapidement** sur le compte Corepile de la collectivité, tout comme les Bordereaux de Suivi des Déchets qu'il est possible de télécharger.

Le compte Corepile regroupe **tous les détails des collectes effectuées** ainsi que les statistiques générales.

Corepile envoi en début d'année les **résultats de collecte de la collectivité pour les 3 dernières années** par email.

Corepile **informe régulièrement par email ou courrier des nouveautés** ou des informations générales sur la filière.

UN COMPTE INTERNET POUR RETROUVER TOUTES LES INFORMATIONS ET SERVICES

Le **compte Corepile** propose de gérer facilement de A à Z le service Corepile :

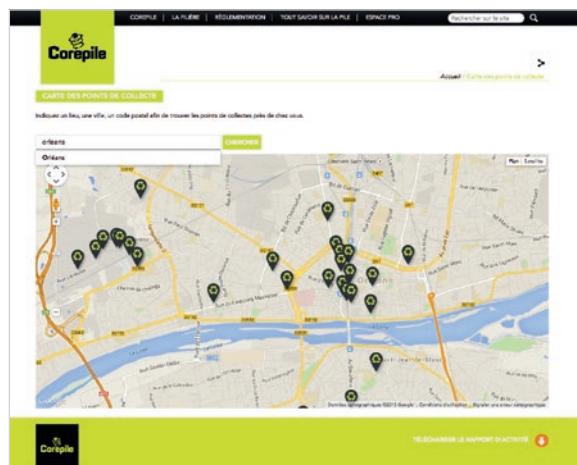
- Modification d'informations (contacts, adresses, horaires)
- Ajout de déchetterie
- Demandes de collecte
- Déclaration d'incidents sur les demandes de collecte
- Téléchargement des BSD
- Consultation de l'historique des collectes
- Consultation des statistiques générales
- Commandes d'outils de communication
- Traçabilité complète (nom et adresse des prestataires utilisés pour chaque étape et leurs documents réglementaires)

Géolocalisation des points de collecte

Tous les points de collecte accueillant du public et collectés directement par Corepile sont géolocalisés pour permettre aux citoyens **de trouver rapidement et facilement le point de collecte le plus proche.**

Si vous proposez la collecte des piles et petites batteries usagées sur d'autres lieux - mairies, écoles ou autre - Corepile vous propose d'insérer ces lieux dans la liste des points géolocalisés.

Il suffit pour cela de nous transmettre les adresses de ces points : corepile@corepile.fr.



PROCÉDURE DE DEMANDES DE COLLECTE DE PILES SUR LE "COMPTE COREPILE"

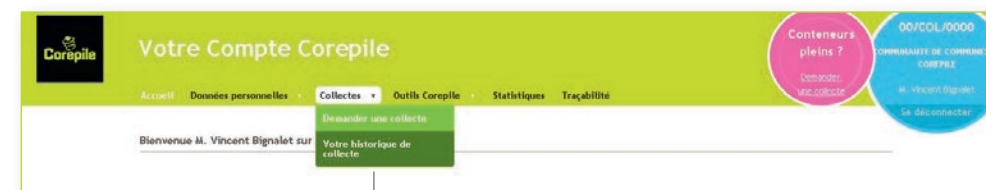
1

Indiquez votre numéro d'enregistrement et votre mot de passe

Mot de passe oublié ? Cliquez ici

2

Cliquez sur "Collecte" puis "Demander une collecte" ou directement sur "Demander une collecte"



3

Sélectionnez la déchetterie à faire collecter

4

Indiquez le nombre de fûts ou/et de palettes à enlever

5

Modifiez si nécessaire les horaires de livraison

Validez la demande

Modifiez l'email si nécessaire pour recevoir une confirmation

PROCÉDURE D'ACCÈS À L'HISTORIQUE DES COLLECTES DE PILES ET PETITES BATTERIES

1

➔ Indiquez votre numéro d'enregistrement et votre mot de passe

VOTRE COMPTE COREPILE

Points de collecte, accédez à votre compte Corepile

Numéro d'enregistrement

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Connexion

➔ Mot de passe oublié ? Cliquez ici

2

➔ Cliquez sur "Collecte" puis "Votre historique de collecte" et choisissez l'année

Votre historique de Collecte

Collecte pour l'année: 2013

Date Demande	Demandeur	Contenu	Poids collectés(kg)	Date d'embarquement	Collecteur	Incident/Réclamation	BSD
10/01/2013	AL_0811	1 FOU	295	28/01/2013	Paprec DDE		

➔ Accédez au détail de la collecte en cliquant sur la flèche

➔ Date de demande

➔ Poids réels collectés

➔ Date de collecte

3

➔ Depuis le détail de la collecte

Action	Date	BS1 (30 kg)	FOU (300 kg)	Carton (20 kg)	PaLETTE (300 kg)	Poids en kg
Demande enregistrée	10/01/2013		1			300
Données de collecte	28/01/2013		1			295

BSD
Cliquez ici pour télécharger le fichier (ajouté le 10 janvier 2013)

Incident(s) / Réclamation(s)

Statut	Date	Déclaré par	Type	Détail
			Pas d'incident déclaré	

Signaler un incident

➔ Signalez à Corepile un problème sur cette collecte

➔ Téléchargez le BSD

4

Exporter

➔ Depuis le menu Statistiques, il est aussi possible d'extraire sur Excel toutes les collectes de l'année

CONTACTS

Pour les collectivités, Corepile propose un suivi personnalisé :

CONTACTS

➔ **Vincent Bignalet-Cazalet**
Responsable réseau de collecte et projets
Tél : 01 56 90 30 97
Courriel : vincent.bignalet@corepile.fr

➔ **Jeanne Lepeintre**
Responsable marketing et QSE
Tél : 01 56 90 30 92
Courriel : jeanne.lepeintre@corepile.fr



17 rue Georges Bizet
75016 Paris
Tél : 0820 802 820
Fax : 0820 890 306
E-mail : corepile@corepile.fr